

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	2
Rubrik:	Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur leurs pas à l'arrivée du printemps. Les enfants accompagnent naturellement leurs parents. Quelquefois l'instituteur suit les élèves; mais il en est qui restent à leur premier poste, à cause des familles qui demeurent fixées au même endroit.

Pendant les trois mois de la saison rigoureuse, ces enfants fréquentent une école ouverte pour eux au fond de la vallée, avec un maître spécial pour ce temps, tandis qu'au commencement et à la fin de l'année scolaire, ils suivent les écoles qui se trouvent à leur portée, dans la plaine. Maintenant, si la statistique prend pour base du minimum de nos écoles, comme cela a eu lieu, paraît-il, déjà plus d'une fois, ces classes qui ne s'ouvrent que pour une partie du cours dans certains hameaux, il est naturel que nous occuperons le dernier degré de l'échelle. Mais est-ce bien juste de juger ainsi tout le pays en ne comptant que la moitié du temps que ces élèves fréquentent réellement une école? Il est bien certain que ceci est un obstacle au progrès de ces écoles; mais que voulez-vous? Il faut bien prendre les choses comme elles sont, et ce ne sera pas une loi fédérale qui pourra y remédier. Après tout, la saine raison nous dit que l'école est pour l'enfant, et non l'enfant pour l'école.

Dans le courant du mois de février prochain s'ouvrira à Sion, en conformité des dispositions de la nouvelle loi le cours d'école normale des aspirantes institutrices. M. Mabillard, étant appelé à la direction de cette école, a donné sa démission de secrétaire du département de l'Instruction publique. Pendant les vingt et quelques années qu'il a occupé ce poste, M. Mabillard a rendu de grands services aux écoles du Valais. Par son zèle et ses connaissances spéciales, il s'était acquis la sympathie et la reconnaissance du personnel enseignant et de tous les amis de la jeunesse. Leurs vœux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions, pour lesquelles on connaît ses aptitudes.

Le choix que fait le Conseil d'Etat pour le remplacer comme secrétaire du département de l'instruction, est, croyons-nous, excellent. C'est un M. Chappez, de Monthey, jeune homme plein de moyens et animé des meilleurs sentiments.

CHRONIQUE.

ARGOVIE.— Nous apprenons que les élèves de l'école normale de ce canton ne sont plus tenus d'assister à la messe le dimanche; ce qui est cause que l'indiscipline est poussée si loin que ceux qui veulent y assister sont l'objet de la risée et des moqueries de leurs condisciples.

Voilà de la liberté, voilà un encouragement donné au peuple argovien pour voter l'augmentation des traitements de ces futurs instituteurs qui se préparent si bien à inspirer l'amour de la religion aux élèves qui leur seront confiés plus tard !

ZURICH. — Depuis quelques temps, les questions d'instruction publique sont très animées dans ce canton. Le conseil d'éducation vient d'introduire de nouveaux livres qui ne sont pas du goût de tout le monde, entre autres un nouveau précis d'histoire suisse par le pasteur Vögelin, déjà célèbre par les hardiesses anti-orthodoxes de ses sermons.

Le but de ces discussions sur de simples manuels d'école est de faire régner en maître le radicalisme dans l'école ; *c'est par l'école qu'il veut s'emparer du pays.*

VALAIS. — Le département de l'Instruction Publique a convoqué en conférence MM. les inspecteurs des écoles primaires sur la fin du mois de janvier pour traiter les points suivants :

1. Préavis à émettre pour la classification des écoles primaires, prévue aux articles 2 et suivants du nouveau règlement pour les écoles primaires.
 2. Préavis sur la fixation définitive des écoles de sections.
 3. Règlements intérieurs des conférences d'instituteurs prévus à l'art. 46 du susdit règlement des écoles primaires.
 4. Moyens de faciliter l'introduction dans les écoles, de l'enseignement de la gymnastique.
 5. Des livres classiques et du matériel scolaire, etc., etc.
-
-

AVIS.

Nous croyons devoir rappeler aux instituteurs les trois questions à traiter pour la prochaine assemblée générale des instituteurs fribourgeois.

1. Quel est le but suprême que l'instituteur doit se proposer dans l'éducation de l'enfance ?
2. Quelle est l'importance de l'éducation des organes des sens, de la vue en particulier, et quels en sont les moyens ?
3. Indiquez la meilleure méthode de lecture à suivre pour les commençants et la manière de se servir fructueusement du syllabaire de M. Perroulaz ?